

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 179

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Manuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 15

À l'alinéa 15, après le mot :

« voie »,

insérer le mot :

« publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.